



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

Commune de 7620 BRUNEHAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

Direction générale

1. Informations diverses

2. Modification budgétaire - Services ordinaire et extraordinaire - Zone de Police du Tournaisis

Le Collège communal propose :

1. à l'assemblée d'approuver la modification budgétaire n°1 :

- **Service ordinaire**

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	36.210.229,73	36.210.229,73	
Augmentation	4.284.064,81	2.909.772,90	1.374.291,91
Diminution	2.576.757,90	1.202.465,99	-1.374.291,91
Résultat	37.917.536,64	37.917.536,64	

- **Service extraordinaire**

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	5.385.622,87	5.075.000,00	310.622,87
Augmentation	3.058.937,68	3.061.437,68	-2.500,00
Diminution	2.548.584,21	2.531.000,00	-17.584,21
Résultat	5.895.976,34	5.605.437,68	290.538,66

2. d'accorder un mandat favorable/défavorable/de ne pas se prononcer à Madame la Bourgmestre

Avis favorable du DF.

Comptabilité

3. Zone de Police - Affectation du boni du compte 2025 - Modification de la dotation communale 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. d'approuver l'affectation du boni du compte 2025 communale à la Zone de Police du Tournaisis ;
2. de porter le montant de la dotation communale à la Zone de Police de 1.086.306,09 € à 948.681,01 €, soit une diminution de 137.625,08 €.
3. d'intégrer cette adaptation dans la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2026.

Avis favorable du DF.

4. Zone de Secours - Adaptation de la dotation communale 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. d'approuver la modification de la dotation communale à la Zone de Secours de la Wallonie Picarde, conformément à la décision du Conseil de Zone du 06 octobre 2026.
2. de ramener le montant de la dotation communale inscrite au budget 2026 de 219.284,64 € à 187.958,26 €, soit une diminution de 31.326,38 €.
3. d'intégrer cette adaptation dans la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2026.

Avis favorable du DF.

5. Budget 2027 - Dotation à la zone de Secours - Montant

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer la dotation communale à la Zone de secours de Wallonie picarde pour l'exercice 2027 à un montant de 167.596,12 €.

La dépense sera imputée sur l'article budgétaire prévu à cet effet au budget communal de l'exercice 2027.

Avis positif du DF.

Direction générale

6. Zone de Secours de Wallonie picarde - Plans d'action annuels 2026-2027

Le Collège communal propose à l'assemblée de remettre un avis concernant les plans d'action annuels 2026-2027.

Cultes

7. Budget – Etablissement cultuel – Saint Eleuthère (Lesdain) – Exercice 2027

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le budget 2027 de la fabrique d'église de Lesdain (selon l'avis de l'Evêché et du DF) :

	Intervention communale	Subside extraordinaire
FE Lesdain	14.521,01	0,00 €

Comptabilité

8. Budget communal - Modification budgétaire n°2 - 2026 des services ordinaire et extraordinaire

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. D'arrêter la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2026, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, conformément au tableau ci-dessous

	Service ordinaire	Service extraordinaire
--	-------------------	------------------------

Recettes exercice propre	12.776.895,84	1.031.595,30
Dépenses exercice propre	12.573.641,79	1.225.271,29
Boni / Mail exercice propre	203.254,05	- 193.675,99
Recettes exercices antérieurs	598.744,65	804.212,13
Dépenses exercices antérieurs	86.037,23	164.647,55
Prélèvements en recettes	0,00	1.100.333,01
Prélèvements en dépenses	0,00	1.455.016,93
Recettes globales	13.375.640,49	2.936.140,44
Dépenses globales	12.659.679,02	2.983.780,94
Boni / Mali global	715.961,47	- 47.640,50

2. De fixer les résultats budgétaires après modification tels qu'ils ressortent des documents budgétaires annexés.
3. D'approuver les adaptations des crédits relatives notamment :
 - à la dotation communale à la Zone de Police : 948.681,01 € (- 137.625,08 €)
 - à la dotation communale à la Zone de Secours : 187.958,26 € (- 31.326,00 €)

Avis favorable du DF.

Direction générale

9. Taux de couverture du coût vérité des déchets - Budget 2027 - Approbation

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le taux de couverture du coût-vérité prévisionnel à 99,00% pour l'exercice 2027 soit des recettes prévisionnelles de 604.183,52 € et des dépenses prévisionnelles de 608.225,78 €.

10. Redevance sur la délivrance des sacs pour les déchets - Année 2027

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer la demander comme suit :

- Sacs d'une contenance de 30 litres : ° 22,50 euros par liasse de 25 sacs ° 0,90€ la pièce
- Sacs d'une contenance de 60 litres : ° 35 € par liasse de 25 sacs ° 1,40€ la pièce

La redevance est due par la personne ou la société qui demande les sacs-poubelle ou qui demande les unités de dépôts.

11. Règlement de la taxe relative à la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Année 2027

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer la taxe comme suit :

- 87,36 euros par an pour les ménages composés d'une personne ;
- 127,92 euros par an pour les ménages composés de deux personnes ;
- 168,48 euros par an pour les ménages composés de trois personnes ;
- 183,04 euros par an pour les ménages composés de quatre personnes ;
- 192,40 euros par an pour les ménages composés de cinq personnes et plus ;
- 168,48 euros par an pour les secondes résidences ;
- 87,36 euros par an par lit (1 personne) occupé ou non à l'article 3.3 ;
- 168,48 euros par an pour les redevables repris à l'article 3.2

Le Collège communal propose à l'assemblée d'octroyer :

- 1 sac pour un ménage constitué d'une personne ;
- 2 sacs pour les ménages de deux personnes ;
- 3 sacs pour les ménages de trois personnes ;
- 4 sacs pour les ménages de quatre personnes et plus ;
- 1 sac pour les secondes résidences ;
- 3 sacs pour les redevables repris à l'article 3.2
- 3 sacs pour les redevables repris à l'article 3.3
- 3 sacs pour les redevables repris à l'article 3.5
- 25 sacs pour les ménages dont l'un des membres est atteint d'incontinence (l'incontinence devra être reconnue par toute attestation médicale).

12. Régie Communale Autonome de Brunehaut - Autorité de Tutelle - Souscription d'actions B1 - Etudes – Ideta

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. de marquer son accord sur la souscription par la Régie Communale Autonome de Brunehaut de 5 action(s) B1 Études de l'Intercommunale IDETA pour un montant total de 125,00 euros ;
2. de considérer que cette prise de participation s'inscrit dans le cadre de la réalisation des missions de la Régie Communale Autonome de Brunehaut et répond à l'intérêt communal.

Marchés publics

13. Mise en conformité des installations électriques à basse tension selon le rapport de visite périodique Vinçotte - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° 2026-843 et le montant estimé du marché "Mise en conformité des installations électriques à basse tension selon le rapport de visite périodique Vinçotte", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics.

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 30.000,00 hors TVA ou € 36.300,00, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 104/723-60 (n° de projet 20260013).

Avis favorable du DF.

14. Travaux d'entretiens extraordinaires de voiries communales 2026 – Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges AC/1160/2026/0009 et le montant estimé du marché "Travaux d'entretiens extraordinaires de voiries communales 2026", établis par l'auteur de projet, Hainaut Ingénierie Technique, Rue Saint-Antoine 1 à 7021 Havré.

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 323.402,80 hors TVA ou € 391.317,39, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée directe avec publication préalable.

L'avis de marché sera complété, approuvé et envoyé au niveau national.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 42101/735-60 (n° de projet 20260007) pour la réalisation de la tranche ferme. Le crédit devra être augmenté pour l'attribution des tranches conditionnelles.

Plan de Cohésion Sociale

15. Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Brunehaut et Think Pink – Mise en œuvre de la motion relative à la lutte contre le cancer du sein

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. D'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Brunehaut et Think Pink, telle qu'annexée à la présente délibération.
2. De préciser que cette convention s'inscrit dans le prolongement de la motion relative à la lutte contre le cancer du sein adoptée antérieurement par le Conseil communal de Brunehaut et vise à concrétiser les engagements pris par la Commune dans le cadre de cette motion.
3. D'approuver la participation de la Commune de Brunehaut au programme et aux actions de sensibilisation de Think Pink, notamment dans le cadre d'Octobre Rose 2026, conformément aux modalités prévues dans la convention.

Direction générale

16. Demande d'octroi du titre honorifique de ses fonctions à M. Pierre WACQUIER, ancien Bourgmestre de la Commune de Brunehaut

Le Collège communal propose à l'assemblée de solliciter auprès du Gouvernement wallon l'octroi du titre honorifique de ses fonctions de bourgmestre à M. Pierre WACQUIER, ancien Bourgmestre de la Commune de Brunehaut.

Enseignement

17. Enseignement - Répartition du Capital périodes octobre 2026.

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. de fixer le nombre d'emplois au 01.10.2026 comme suit suite à l'avis de la Commission Paritaire Locale de Brunehaut le 30.09.2026, la répartition du capital périodes, pour le mois d'octobre 2026 :

Enseignement primaire :

	Emplois générés au 01.10	Emplois attribués au 01.10	Fonds Propres
1. Groupe L'Orée du Bois			
a/ Rongy	4	4	17 périodes
b/ Guignies	4 2 ¼ français et 1 ¾ anglais	4 2 ¼ français et 1 ¾ anglais	
2. Groupe Scaldis			
a/ Bléharies	3	3	
b/ Laplaigne	3	3	
3. Groupe de La Pierre			
a/ Hollain	3	3	
b/ Wez	2	2	

4. Groupe Les Pépinières			
Lesdain	3 1 emploi et 13 périodes de français + 1 emploi et 12 périodes de néerlandais	3 1 emploi et 13 périodes de français + 1 emploi et 12 périodes de néerlandais	

- 12 périodes MC (Missions Collectives).
- 50 périodes AP (Aide Personnalisé P1-P2).

2. De fixer le nombre d'emplois au 01.10.2026 comme suit :

Enseignement maternel

	Emplois générés au 01.10	Emplois attribués au 01.10	Fonds Propres
1. Groupe L'Orée du Bois			
a/ Rongy	3	3	
b/ Guignies	3 dont 13 p d'anglais	3 dont 13 p d'anglais	
2. Groupe Scaldis			
a/ Bléharies	2	2	
b/ Laplaigne	2	2	
3. Groupe de La Pierre			
a/ Hollain	3	3	
b/ Wez	1 ½	1 ½	
4. Groupe Les Pépinières			
Lesdain	2 1 temps plein et 7p français + ¾ néerlandais	2 1 temps plein et 7p français + ¾ néerlandais	

3. D'attribuer les fonds propres comme suit :

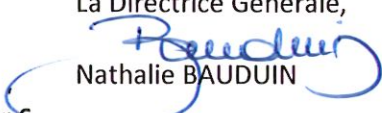
- 15p primaires à Rongy pour diviser une grosse classe de P3-P4.
- 2p éducation physique à Guignies.

18. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.09.2026

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 28.09.2026.

19. Questions et réponses d'actualité conformément au ROI



La Directrice Générale,

 Nathalie BAUDUIN